

3 ACCOMPAGNEMENT



**FAIRE CONFIANCE À L'AGENCE COMPÉTENCES & TERRITOIRES,
C'EST L'ASSURANCE D'UN GAIN DE TEMPS PRÉCIEUX.**

Notre équipe prend en charge l'ensemble des tâches administratives
en matière de recrutement et de suivi d'une mission.



Quelques clics ou un échange téléphonique suffisent à vous envoyer la bonne
personne pour vos services.



En recherche d'un agent répondant à vos besoins ?
Notre chargé de recrutement vous propose des profils y répondant.
À vous de choisir la personne qui vous conviendra le mieux.



L'AGENT TRAVAILLE SOUS VOS DIRECTIVES : NOUS NOUS CHARGEONS DE TOUT LE RESTE !

Un problème dans le déroulé de la mission d'un agent ?

Nous vous accompagnons pour le remobiliser et y remédier, de manière concertée.

Proposition de formation, entretien de recadrage à vos côtés, aide à la clarification des objectifs,
tenue du dossier individuel de l'agent...

**Véritable tiers de confiance entre l'agent et la collectivité, nous sommes présents à chaque étape de la
vie d'un agent que nous vous mettons à disposition.**



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Anaïs Hayot
Responsable de l'Agence



David Lambalez
Chargé de recrutement
et d'évaluation des missions



Mélanie Castro
Gestionnaire RH
suivi administratif des missions



Maryline Fort
Gestionnaire RH
suivi administratif des missions



COMPÉTENCES & TERRITOIRES 88
Agence d'emploi territorial Vosges
1, rue de l'Abbé Haustète • 88190 GOLBEY
03 54 04 60 25 • competences-et-territoires@cdg88.fr

L'agence est ouverte du lundi au vendredi
(8h45-12h00 / 14h00-17h30)

CompetencesTerritoires

Un service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges • www.88.cdgplus.fr



**COMPÉTENCES
& TERRITOIRES**
Agence d'emploi territorial
Vosges

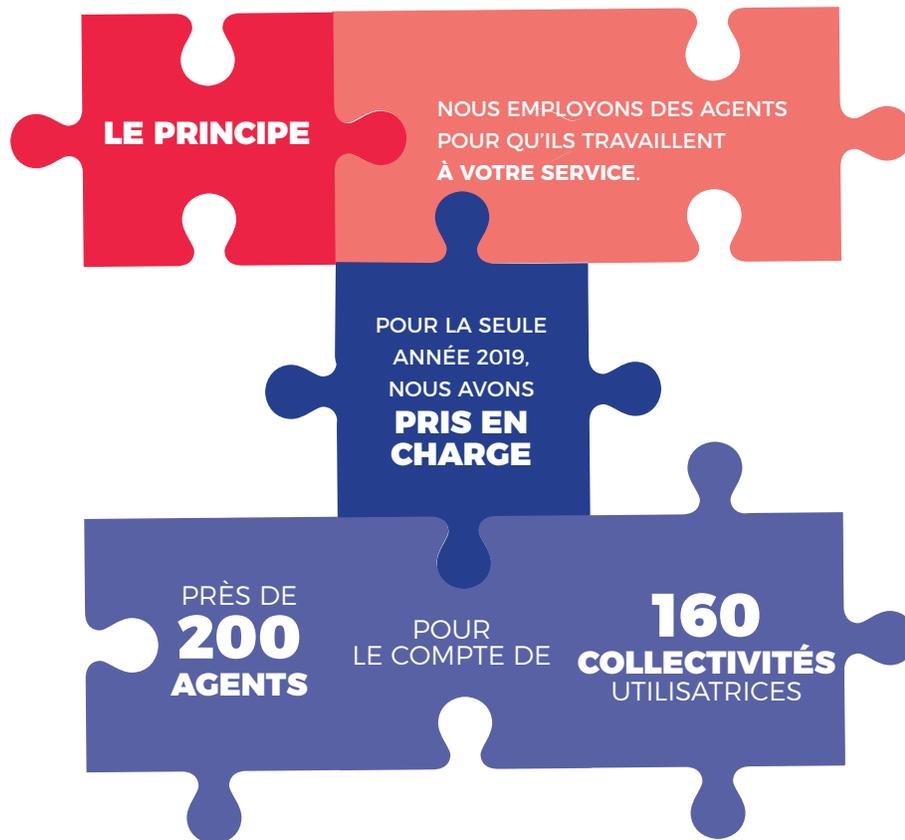
SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

**L'ASSURANCE D'UN RECRUTEMENT QUI SE PASSE BIEN,
POUR LA COLLECTIVITÉ COMME POUR L'AGENT !**

AGENCE D'EMPLOI PUBLIC DES COLLECTIVITÉS VOSGIENNES

L'Agence Compétences & Territoires, s'est développée et structurée pour répondre au plus proche de vos besoins en recrutement.

Alliant la souplesse de l'intérim à l'expertise du statut de la fonction publique, son service de missions temporaires est devenu en peu de temps un acteur incontournable de l'emploi temporaire des collectivités vosgiennes.



Cette nouvelle convention-cadre de mise à disposition de personnes contractuelles va permettre de renforcer notre présence à vos côtés pour tous vos recrutements temporaires.

Nous proposons à présent différents forfaits pour répondre au mieux à vos caractéristiques et à vos besoins tout en favorisant la pérennité de l'Agence.

● Anaïs Hayot, responsable de l'Agence Compétences & Territoires

L'ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE : 1 SOUPLESSE



RENFORT TEMPORAIRE OU REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANÉMENT
INDISPONIBLE, NOUS AVONS LA SOLUTION ADAPTÉE.

Un agent absent de manière prévue ou imprévue ?

Nous vous envoyons quelqu'un pour le remplacer pour toute la durée de cette absence.

Votre collectivité doit faire face à un besoin exceptionnel ?

Vous développez un service dont vous n'êtes pas sûr de la pérennité ?

Les missions en accroissement temporaire d'un an maximum portées par le CDG peuvent être renouvelées autant que nécessaire.



QUE VOUS AYEZ SÉLECTIONNÉ OU NON DES COLLABORATEURS POTENTIELS,
POUR 1 JOUR, 1 SEMAINE, 1 MOIS OU 1 AN, NOUS POUVONS VOUS AIDER !

2 EXPERTISE



NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISTE EN RECRUTEMENT ET GESTION DES RH PUBLIQUES
PEUT S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DU CENTRE DE GESTION.

Participation aux forums et aux salons, aux réseaux partenaires de l'emploi, formations innovantes aux métiers territoriaux.... Les agents que nous employons au statut de contractuels de droit public sont d'origines diverses : agent expérimenté en recherche de complément d'heure, lauréat de concours, demandeur d'emploi.

- Vérification de références, des qualifications, des habilitations...
- Démarches administratives préalables à l'embauche Suivi administratif au quotidien,
- Évaluation de la prise de poste et de fin de mission Gestion des absences prévues ou imprévues,
- Tenue à jour des variables de paie Confection et envoi des bulletins de salaires,
- Possibilité de régime indemnitaire,
- Participation employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance maintien de salaire.

Attentifs aux besoins des collectivités vosgiennes, notre vivier saura y répondre.